



## DECLARATION LIMINAIRE au CTS du 05 octobre 2017

Le CTS de ce jour était initialement fixé au 15 septembre 2017. Les organisations syndicales en ont demandé le report en estimant qu'il convenait d'attendre la réunion départementale du 18 septembre 2017. Nous pensions que la direction du SPIP , nouvellement installée et forte de quelques semaines d'observation, allait nous proposer de grands axes de travail , établir des priorités, mettre en place ou relancer des groupes de travail (autour des modalités de prise en charge, de l'évaluation, des actions collectives,...). Bref , fixer un CAP.

### **Nous sommes restés sur notre faim.**

Les seuls sujets abordés ont concerné l'organisation du service , les dates de réunion , les congés , les effectifs minimum sur chaque site. Comme si la forme prévalait sur le fond.

L'ensemble du personnel du service est pourtant bien disposé. Nous sommes prêts , à partir de constats solides , à nous (re)mettre au travail pour améliorer nos prises en charge.

Nous ne sommes pas opposés à des changements en terme d'organisation du service , mais nous souhaitons y trouver du sens et nous attendons de notre direction un minimum d'échange et de concertation.

Ces dernières semaines nous inquiètent et génèrent de l'insécurité.

Deux exemples , parmi d'autres , illustrent ce déficit de communication.

- S'agissant de la maison d'arrêt d'abord : une note de service en date du 11 septembre 2017 précise notamment que les dossiers seront désormais présentés en CAP par les CPIP « à chacun leur tour ». Les agents prennent connaissance de cette note de service d'application immédiate et découvrent que ni le SAP, ni le greffe de l'établissement n'ont été associés à cette décision.

- Second exemple , concernant les prises en charge collectives cette fois : le groupe de travail , qui se réunit régulièrement , est interpellé sur la mise en place du programme PARCOURS au QSL. Des échanges entre les

personnels présents en réunion – une quinzaine de collègues - , il ressort que nous sommes d'accord pour relancer un module 1 en détention en envisageant le déploiement éventuel des modules 2 et 3 au QSL , voire en milieu ouvert. Nous apprenons fin juillet l'arbitrage de la direction : le module PARCOURS sera mis en place au QSL. Là encore , on ne peut que regretter le manque de concertation et le peu de cas que la direction fait de l'expertise des collègues.

**Pour conclure , les organisations syndicales tiennent à relayer les inquiétudes d'une grande majorité des collègues du service , investis , motivés et prêts à réfléchir à l'amélioration de leurs manières de travailler , mais qui souhaitent connaître les priorités de la direction et les axes de travail qui seront retenus notamment en terme de modalités de prise en charge.**

**Nous espérons que les CTS , tout comme les réunions , (re)deviennent des espaces de dialogue et d'échanges constructifs , autour de ces attentes.**

**Nous tenons à mettre en garde la direction du service sur le fait que cette incertitude , si elle n'est pas corrigée , peut engendrer une forme d'insécurité , propice au développement de risques psychosociaux.**

Cette déclaration sera rendue publique.

A Angers , le 05/10/2017